

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 15

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Budget Primitif 2016 : Politique publique des Transports

**DGAED Direction des Transports et des Ports
Service des Affaires Générales
04-13-31-02-15**

PRESENTATION

Depuis 1983, en application de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et du Code des Transports, le Département assume la fonction d'autorité organisatrice des transports routiers interurbains.

Les lois « MAPTAM » du 28 janvier 2014 et « NOTRe » du 7 août 2015 sont venues bouleverser le paysage institutionnel.

L'article L1231-1 nouveau du Code des Transports dispose que la Métropole Aix-Marseille-Provence devient à compter du 1^{er} janvier 2016, dans son ressort territorial, une autorité compétente pour organiser la mobilité soit une autorité organisatrice de transport.

En application de l'article L3111-5 du même Code, la Métropole est substituée au Département, autorité organisatrice de transport antérieurement compétente dans l'ensemble de ses droits et obligations pour l'exécution des services de transport publics désormais intégralement effectués sur son ressort territorial. Cette substitution intervient dans un délai d'un an à compter de cette création ou modification.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), du 7 août 2015 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les services non urbains, réguliers ou à la demande, sont organisés par la Région, les services scolaires étant organisés par le Département jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

Les services de transport spéciaux des élèves handicapés vers les établissements scolaires continueront à relever du Département, au titre de sa compétence en matière sociale.

Ainsi, au plus tard, le 1^{er} septembre 2017, le Département aura perdu sa qualité d'autorité organisatrice de transport.

Ces transferts de compétence donneront lieu à l'établissement de conventions entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région et le Département, destinées à préciser les contrats, budgets, biens et personnels transférés. Il conviendra également d'organiser le transfert de la Régie Départementale des Transports (RDT13).

Dans l'attente de la signature de ces conventions, le Département assurera la continuité des services et répondra avec détermination aux besoins de la population.

Le Budget Primitif « Transports » 2016 s'élèvera en effet à 85,77 M€ en dépenses de fonctionnement et 40,1 M€ en dépenses d'investissement, soit un total de 125,87 millions d'euros.

Cet effort permet de tenir nos engagements dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement et des volets ferroviaires du Contrat de Projets 2007-2013, du

Contrat de Plan 2015-2020 et de mettre en place de nouvelles mesures dans le cadre de nos compétences propres.

Les réflexions menées dans le cadre des Etats Généraux de Provence, dont la restitution a été effectuée le 28 janvier 2016, ont permis de déterminer que la mobilité était un défi majeur de notre territoire.

Afin de rattraper le déficit d'infrastructures de transport des Bouches-du-Rhône, une enveloppe de 300 millions va être mobilisée sur 5 ans et venir s'ajouter aux engagements actuels.

Les chantiers prioritaires seront, en matière ferroviaire, la réalisation de la gare souterraine de Marseille-Saint-Charles, les liaisons Aix-Marseille, Marseille-Aubagne-la Ciotat, Marseille-Vitrolles-Aéroport.

Dans le domaine des transports collectifs routiers nous interviendrons en matière de réalisation de pôles d'échanges et de parc-relais, de voie réservées sur routes et autoroutes aux autocars, de nouvelles liaisons par tramway ou bus à haut niveau de service et de billettique unifiée.

Le Département restera ainsi un acteur majeur de la mobilité en partenariat avec l'Etat, la SNCF, la Région, les intercommunalités et les communes des Bouches-du-Rhône.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

En 2008, une étude fiscale relative à notre réseau de transport a permis de relever que les activités concernant les lignes régulières d'autocars devaient être assujetties à la TVA. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les crédits transports tiennent compte de cet assujettissement à la TVA de l'activité « lignes régulières » dont les dépenses et recettes sont présentées hors taxes, conformément à l'instruction comptable M 52

A ce titre, le Département bénéficie d'un crédit de TVA remboursable par l'État d'environ 3 millions d'euros par exercice.

Il est à préciser que les activités non assujetties à la TVA et notamment les transports scolaires sont présentées TTC.

Les principaux thèmes d'interventions dans le cadre du budget primitif 2016 sont déclinés comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 85 767 000 €.

- **Gestion du réseau départemental (programme 10238)**

Ce programme concerne le financement du réseau de lignes régulières d'autocars et les dépenses annexes. Il s'élève à 54 387 000 euros HT, dont

- 31 746 000 € HT pour les lignes régulières assurées par la RDT13 dans le cadre de son cahier des charges,
- 18 188 000 € HT pour les marchés de lignes régulières d'autocars,
- 1 900 000 € HT, pour les accords tarifaires et les lignes régulières déléguées par voie de conventions à des intercommunalités,
- 1 430 000 € HT pour la vente de titres en gares routières et la gestion de la billetterie et le contrôle des lignes,
- 600 000 € HT pour l'installation, la location et la maintenance du parc d'abribus,
- 190 000 € HT pour l'impression de fiches horaires,
- 123 000 € HT pour l'acquisition de cartes à puces,
- 110 000 € HT pour l'entretien des points d'arrêts,
- 100 000 € HT de frais d'annonces légales.

Il est à préciser que le réseau « Cartreize » représente aujourd'hui :

- 36 lignes régulières dont 7 navettes cadencées et 14 lignes structurantes,
- plus de 10,5 millions de voyages assurés par an, soit 28 000 voyages par jour, dont 2,5 millions sur la seule navette Aix-Marseille par autoroute.

- **Participations aux retraites des anciens agents de la RDT 13 et de la Cie des Chemins de Fer de la Camargue (programme 10300)**

Ces participations versées à des retraités âgés et à leurs veuves en application de délibérations du 16 décembre 1949 et du 26 mai 1965, s'élèveront à 150 000 euros TTC pour l'année 2016.

- **Transports scolaires (programme 10423)**

Ce programme s'élève à 18 410 000 euros TTC, dont 10 750 000 € pour le transport ou l'indemnisation des élèves de compétence départementale.

Sur les 15 203 élèves pris en charge par le Département lors de la rentrée 2015-2016, 14 306 utilisent le car (services réservés ou lignes régulières du réseau départemental), 404 utilisent le réseau de la RTM et 493 bénéficient d'une indemnisation kilométrique ou empruntent le train.

7 500 000 € sont consacrés au transport des élèves et étudiants handicapés.

Au titre de l'année scolaire 2015-2016, 1 255 élèves et étudiants handicapés sont pris en charge dont 968 bénéficient d'un transport spécifique par un véhicule adapté.

110 000 € seront affectés à un marché de confection des cartes de transport scolaire par un atelier employant des personnes handicapées et à un marché de contrôle.

50 000 € sont prévus pour des frais d'annonces légales.

- **Participations versées aux Autorités Organisatrices de Transport Urbain (programme 10553)**

Ce programme de 11 984 000 euros TTC concerne à hauteur de 10 650 000 €, les conventions signées ou renouvelées de 2001 à 2015, visant à compenser financièrement les transferts de compétence intervenus au bénéfice des nouvelles autorités de transport urbain, soit les collectivités suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette.
- Communauté d'Agglomération Salon - Étang de Berre - Durance,
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
- Communauté d'Agglomération Terre de Provence,
- Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole,
- Syndicat mixte de gestion et d'exploitation des transports urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues et du SAN Ouest Provence(SMGETU).

Ces conventions continueront à s'exécuter en 2016, par transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les anciens EPCI et le SMGETU ou sans changement pour les communautés d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Terre de Provence.

Ce programme comprend également la participation du Département aux syndicats mixtes : Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Étang de Berre (SMITEEB) et Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 1 334 000 €.

- **Autres Participations (programme 19017)**

836 000 € TTC sont prévus dont 796 000 € pour la contribution du Département aux charges d'infrastructure de la RDT13 (entretien des passages à niveau) et 40 000 € pour les cotisations aux associations de transport dont le Département est membre.

Recettes de fonctionnement

Les recettes estimées s'élèvent à 23 070 000 euros dont :

- 17 720 000 € HT relatifs à la vente de titres de transport,
- 2 110 000 € HT correspondant aux participations versées par les intercommunalités dans le cadre de conventions relatives aux lignes régulières,
- 1 100 000 € TTC pour la redevance versée par le délégataire de la ligne Marseille-Aéroport,
- 2 140 000 euros TTC relatifs aux transports scolaires et concernant soit des participations versées par les intercommunalités dans un cadre conventionnel, soit des frais de dossier encaissés par les organisateurs locaux.

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 40 100 000 € en raison des échéances des opérations des CPER et du Plan Quinquennal d'Investissements.

- **Volet ferroviaire du Contrat de Plan 2000-2006 (programme 10261)**

Vous avez approuvé, par délibération n°101 du 15 décembre 2000, l'inscription d'autorisations de programme consacrées à la conduite d'études et aux travaux visant au développement des transports collectifs au titre du Contrat de Plan.

Le coût total prévisionnel des projets ferroviaires, hors gares, s'élevait à 205,84 M€, avant actualisation dont 161,5 M€ pour les travaux de la ligne Aix-Marseille et 39,38 M€ pour les travaux de la ligne Marseille-Aubagne.

Les opérations prévues étaient les suivantes :

- la modernisation de la ligne Aix-Marseille et la réalisation de la 3^e voie entre Marseille et Aubagne.
- la modernisation de la ligne de la Côte Bleue (Marseille-Martigues), avec notamment l'adaptation des voies du port entre Marseille-St Charles, Arenc et l'Estaque, actuellement dédiées au fret et destinées à être ouvertes au transport de voyageurs, afin de délester l'arrivée Nord du plateau de Marseille St Charles.
- des études complémentaires concernant la desserte de l'aéroport Marseille-Provence.

Les travaux sur la ligne Aix-Marseille ont débuté le 16 octobre 2006 et ont été inaugurés en décembre 2008. La 3^e voie entre Marseille et Aubagne a été reportée sur le nouveau Contrat de Projets 2007-2013. Sa mise en service a été effectuée le 14 décembre 2014.

La clôture financière de ces opérations est en cours. A ce titre, 100 000 euros ont été inscrits en crédits de paiement au projet de budget primitif.

- **Participation à la réalisation des infrastructures (programme 10296)**

100 000 € sont inscrits au projet de BP 2016 pour le solde d'une subvention au Grand Port Maritime de Marseille relative à une étude concernant le pont des Florides à Marignane.

- **Réalisation et aménagement des infrastructures (programme 10347)**

1 570 000 € HT sont prévus, en crédits de paiement, dans le cadre du programme 2013-2016 de mise en accessibilité et en sécurité des points d'arrêt.

En application de l'ordonnance n°2014-1090 du 20 septembre 2014, notre Commission Permanente, par sa délibération n°22 du 17 juillet 2015, a adopté un schéma directeur d'accessibilité des transports départementaux - agenda d'accessibilité programmée prévoyant une programmation des travaux pour les années 2016 à 2021.

Par ailleurs 100 000 € HT sont prévus pour l'installation de poteaux d'arrêt.

- **Le projet billettique (programme 10559)**

Une inscription de 727 668,07 € HT en crédits de paiement est prévue afin d'achever l'opération.

- **Volet ferroviaire du Contrat de Projets 2007-2013 (programme 17018)**

59 M€ ont été engagés selon le tableau suivant :

Libelle	Montant total projet hors actualisation	Part du Département hors actualisation
Financement des travaux Marseille-Aubagne-Toulon volets 3A et 4A	8 400 000,00	2 800 000,00
Augmentation de capacité de la ligne Marseille-Aubagne-Toulon. Convention-cadre pluriannuelle de financement des travaux.	195 600 000,00	53 866 666,00
Réouverture aux services voyageurs des lignes Rognac-Aix en Provence et Gardanne-Carnoules. Financement des études préliminaires et d'avant-projet.	2 666 000,00	500 000,00

Libelle	Montant total projet hors actualisation	Part du Département hors actualisation
Développement des services ferroviaires sur les liaisons Rognac-Aix-Gardanne-Carnoules et Aix-Marseille. Convention de financement des études de clientèle et de scénarios.	100 000,00	18 750,00
Amélioration de la liaison Marseille-Aix en Provence - 2e phase. Financement des études préliminaires et d'avant-projet.	2 731 250,00	735 000,00
Études Générales Prospectives sur l'Aire Avignonnaise et l'Ouest des Bouches du Rhône : 1 / Étude de clientèle et de scénarii 2 / Études de capacité à long terme de l'axe Avignon-Marseille	340 000,00	42 500,00
Etude de faisabilité technique d'une desserte ferroviaire de type tram-train entre Aubagne et Valdonne	130 000,00	36 250,00
Amélioration de la liaison Marseille-Aix en Provence - 2e phase. Financement des études d'avant-projet complémentaires	7 268 750,00	1 000 000,00
	217 236 000,00	58 999 166,00

2 500 000 euros de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget primitif.

- **Le Plan Quinquennal d'Investissement volet Transports (programme 19019)**

35 002 331,93 euros sont prévus en crédits de paiement dans le cadre des opérations engagées.

Un 1^{er} volet de cette autorisation de programme concernait les projets hors territoire de la Communauté Urbaine de Marseille.

48,21 M€ ont été engagés, selon la répartition suivante :

Projet	Bénéficiaire	Coût total (HT)	Part du Département
Pôle d'échanges d'Avignon	Département de Vaucluse	2 317 000,00	375 354,00
Pôle d'échanges de Salon de Provence	Commune de Salon et Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance	18 000 136,00	5 882 600,00
Gare routière d'Aix en Provence	Communauté du Pays d'Aix	21 000 000,00	6 000 000,00
Billettique SMITEEB	SMITEEB	455 000,00	227 500,00
Tramway d'Aubagne	Communauté d'Agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile	116 176 294,00	16 000 000,00
Pôle d'échanges de Plan d'Aillane	Communauté du Pays d'Aix	6 400 000,00	1 920 000,00
Billettique SMGETU	SMGETU	609 061,45	304 530,73

Projet	Bénéficiaire	Coût total (HT)	Part du Département
Billettique ACCM	Communauté d'Agglomération ACCM	182 855,00	91 427,50
Billettique Agglopoie	Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance	285 000,00	142 500,00
Pôle d'échanges de Cavaillon	Commune de Cavaillon	700 000,00	70 000,00
Voie réservée aux bus sur autoroute A7	Etat	1 200 000,00	600 000,00
Bus à Haut Niveau de Service	SMITEEB	16 986 000,00	3 250 000,00
1 ^{ère} phase du BHNS A	Communauté du Pays d'Aix	857 000,00	257 100,00
Pôle d'échanges du Krypton à Aix en Provence	Communauté du Pays d'Aix	19 185 000,00	4 000 000,00
Pôle d'échanges de Saint-Martin de Crau	Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	264 094,00	79 228,00
BHNS A aixois 3 ^e phase	Communauté du Pays d'Aix	2 600 000,00	750 000,00
Etudes BHNS B	Communauté du Pays d'Aix	7 500 000,00	750 000,00
Pont sur l'A8	Communauté du Pays d'Aix	4 750 000,00	1 350 000,00
Mise en sécurité des lignes exploitées par la RDT13	Communauté du Pays d'Aix	1 278 200	1 022 560,00
Etude ligne ferrée Plan d'Orgon-Barbentane	Communauté d'Agglomération Rhône-Alpilles-Durance	60 000,00	36 000,00
Acquisition d'autocars	RDT13	2 000 000,00	1 000 000,00
Dépôt d'autocars de Châteaurenard	RDT13	4 100 000,00	4 100 000,00
Total		226 905 640,45	48 208 800,23

Un deuxième volet de 128,89 millions d'euros était relatif aux opérations concernant la Communauté Urbaine et, en particulier, l'amélioration du réseau RTM.

Une répartition indicative de cette enveloppe a été prévue par la convention-cadre conclue le 2 avril 2009 entre le Département et la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole.

128,88 M€ ont été engagés, selon la répartition suivante :

Projet	Bénéficiaire	Coût total (HT)	Part du Département
Billettique	CU MPM	25 000 000,00	6 650 000,00
Réalisation d'opérations d'amélioration du réseau RTM	RTM	63 400 000,00	31 200 000,00
Étude du schéma d'organisation du système de transport collectif en site propre au Nord de Marseille	CU MPM	180 000,00	75 567,31
Prolongement ligne n°2 de métro	CU MPM	35 141 112,00	10 000 000,00
Réalisation pôle d'échanges Gèze	CU MPM	31 748 520,00	9 524 556,00
BHNS Château Gombert - Saint Jérôme	CU MPM	45 150 502,00	20 000 000,00
BHNS Castellane-Luminy	CU MPM	46 000 000,00	20 757 500,00
Étude extension tramway Sud de Marseille	CU MPM	180 000,00	78 240,00
BHNS Bougainville Saint Antoine	CU MPM	23 411 371,00	9 242 500,00
Étude du schéma directeur de transport en commun en site propre	CU MPM	280 000,00	103 467,00
Pôle d'échanges de la Barasse	CU MPM	2 138 234,00	972 127,00
Etude gare Pas des Lanciers	RFF	116 700,00	35 010,00
Mise en sécurité du réseau RTM	RTM	10 000 000,00	5 000 000,00
Tramway rue de Rome	CU MPM	42 640 000,00	12 792 642,00
Etude extensions du réseau de tramway	CU MPM	550 000,00	275 000,00
Etudes relatives aux aménagements de voirie	CU MPM	1 308 260,00	654 130,00
Etude faisabilité relative au prolongement de la ligne 2 de métro	CU MPM	350 300,00	175 150,00
Aménagement d'un parc-relais provisoire sur le site de Montfuron	CU MPM	900 000,00	270 000,00
Parc-relais de la gare de Pas-des-Lanciers	CU MPM	1 838 000,00	827 000,00
Parc-relais de la gare de Cassis	CU MPM	850 000,00	255 000,00
Total		331 182 999,00	128 887 889,31

- **Le Contrat de Plan 2015-2020 (programme 25007)**

Une autorisation de programme de 21 650 000 € a été votée en 2015.

Aucun crédit de paiement n'a été inscrit au budget primitif.

- **Le Plan Transport (programme 26006)**

Une autorisation de programme de 60 millions d'euros est inscrite au projet de budget primitif dans le cadre de l'enveloppe de 300 millions d'euros prévue sur cinq ans.

Les crédits de paiement éventuellement nécessaires seront inscrits lors d'une décision budgétaire ultérieure.

Récapitulatif crédits de paiement

Dépenses d'investissement	40 100 000,00
Dépenses de fonctionnement	85 767 000,00
Total dépenses	125 867 000,00
Recettes d'investissement	0,00
Recettes de fonctionnement	23 070 000,00
Total recettes	23 070 000,00

Je vous propose de procéder aux affectations d'autorisations de programme et à leurs modifications selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M52 après BP 2016	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP	2013-10347E	5 001 321,72	2 545 951,44	2 455 370,28	5 001 321,72
Détail nouvelle affectation					
OPERATION	1011256				
Dont IB	20-80-2031-0		198 766,67	245 000,00	443 766,67
Dont IB	20-80-2031-001		50 400,00	0,00	50 400,00
Dont IB	23-80-231351-0		1 553 513,45	2 210 370,28	3 763 883,73
Dont IB	23-80-231351-001		743 271,32	0,00	743 271,32

		Montant de l'AP en M52 après BP 2016	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP	2008-10559B	3 560 000,00	3 406 179,40	153 820,60	3 560 000,00
Détail nouvelle affectation					
OPERATION	1008193				
Dont IB	20-821-2031-0		210 613,74	0,00	210 613,74
Dont IB	20-821-2031-001		45 523,35	0,00	45 523,35
Dont IB	20-821-205-0		295 000,00	0,00	295 000,00
Dont IB	20-821-2051-0		1 058 426,37	153 820,60	1 212 246,97
Dont IB	21-821-21838-0		1 796 615,94	0,00	1 796 615,94

CONCLUSION

Sur proposition de M. le Délégué aux Transports et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL